



Évaluation : point de la situation et proposition de plan de travail pour 2016-2017

1. Le Conseil exécutif a approuvé, à sa cent trente et unième session,¹ la politique d'évaluation de l'OMS qui prévoit que le Secrétariat fait annuellement rapport au Conseil exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités d'évaluation. Si le rapport annuel sera présenté au Conseil exécutif à sa cent trente-neuvième session, en mai 2016, le présent rapport fait brièvement le point de la situation et présente le plan de travail proposé pour l'exercice 2016-2017.

RAPPORT DE SITUATION

2. Le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel reste une composante essentielle du processus de réforme en cours de l'OMS. Le Bureau de l'évaluation continue d'appliquer le cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS² présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingt et unième réunion. Le cadre distingue six grands domaines d'action : création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance ; capacité et ressources pour l'évaluation ; plan de travail, portée et modalités de l'évaluation ; suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation et réponse de la Direction ; apprentissage institutionnel ; et communication sur le travail d'évaluation.

3. Le plan de travail pour l'évaluation pour 2014-2015³ constitue la base des activités d'évaluation en cours. L'évaluation de la présence de l'OMS dans les pays, une des évaluations institutionnelles prioritaires qui a été entreprise au cours du deuxième semestre 2015, visait à déterminer la contribution apportée par le Secrétariat aux résultats recherchés à l'échelle de l'Organisation et à la réalisation des objectifs au niveau des pays. L'évaluation a été effectuée par une équipe d'évaluation externe avec une large collaboration de toutes les parties prenantes externes et internes, notamment les États Membres, les grandes organisations non gouvernementales internationales et la société civile. Un groupe ad hoc de gestion de l'évaluation, composé des principales parties prenantes internes, a secondé le Bureau de l'évaluation dans sa tâche. Le rapport final de l'évaluation devrait être disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation en janvier 2016.

¹ Décision EB131(1) (2012).

² Disponible à l'adresse http://who.int/about/who_reform/documents/framework-strengthening-evaluation-organizational-learning.pdf?ua=1 (consulté le 15 avril 2015).

³ Voir le procès-verbal du Conseil exécutif à sa cent trente-cinquième session, deuxième séance, section 2 (version anglaise du document EB135/2014/REC/1).

4. L'évaluation de l'impact des publications de l'OMS, effectuée par une équipe d'évaluation externe, devrait être terminée au début de 2016. Là aussi, un groupe ad hoc de gestion de l'évaluation composé des parties prenantes internes apporte son concours au Bureau de l'évaluation. Cette évaluation vise à examiner : dans quelle mesure les publications de l'OMS touchent le public visé et quelles sont les principales carences à cet égard et les raisons de ces carences ; comment l'utilité des publications de l'OMS est perçue ; dans quelle mesure les publications de l'OMS servent de référence et font autorité comme source d'information pour la prise de décisions en matière clinique et dans les contextes de la santé publique et de l'élaboration des politiques ; et dans quelle mesure la politique des publications de l'OMS est mise en œuvre et quelle est son influence sur l'impact des publications de l'Organisation.

5. En 2015, les travaux du Bureau de l'évaluation ont visé en grande partie à appuyer l'activité du groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola créé à la suite de la résolution EBSS3.R1 que le Conseil exécutif a adoptée au cours de sa session extraordinaire en janvier 2015. Le groupe a soumis son premier rapport à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, puis son rapport final en juillet 2015. Le Secrétariat a publié sa réponse au rapport du groupe en août 2015. Les recommandations du groupe d'experts ont contribué aux travaux du Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires du Secrétaire général des Nations Unies, aux délibérations du Comité d'examen sur le rôle du Règlement sanitaire international (2005) eu égard à la flambée de maladie à virus Ebola et à la riposte, ainsi qu'aux travaux du Groupe consultatif du Directeur général sur la réforme de l'action de l'OMS en cas de flambée ou de situation d'urgence ayant des conséquences sanitaires et humanitaires. Le Bureau de l'évaluation regroupe également les enseignements et les recommandations découlant des différents autres examens et évaluations de la riposte à la flambée de la maladie à virus Ebola.

6. L'évaluation du projet et du fonds FAO/OMS à l'appui de la participation au Fonds fiduciaire du Codex¹ a été menée à bien et le rapport final a été examiné à la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius, en juillet 2015. C'est l'administrateur du Fonds fiduciaire du Codex au Secrétariat de l'OMS qui a dirigé l'évaluation et le Groupe consultatif FAO/OMS du Fonds fiduciaire a servi de groupe ad hoc de gestion de l'évaluation, un appui technique et l'assurance de la qualité ayant été fournis par le Bureau de l'évaluation.

7. Le Bureau de l'évaluation a également procédé à une évaluation générale de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle conformément à la résolution WHA68.18 (2015). Les travaux en cours concernant cette évaluation font l'objet du document EB138/38.

8. Le Bureau de l'évaluation appuie aussi ou codirige un certain nombre d'autres évaluations, à l'OMS et avec d'autres partenaires. Il s'agit notamment d'une évaluation, effectuée par les Nations Unies, du Partenariat REACH des Nations Unies, commandée par le Bureau de l'évaluation du PAM, l'OMS faisant partie du groupe de gestion de l'évaluation. Le rapport final sur cette évaluation a été présenté au Conseil d'administration du PAM, à sa réunion de novembre 2015.

9. L'OMS participe activement au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ainsi qu'aux réunions des chefs des équipes d'évaluation du Groupe et de ses différents groupes de travail.

¹ http://www.who.int/foodsafety/areas_work/food-standard/cac38_18_add3e.pdf?ua=1.

PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR L'ÉVALUATION POUR 2016-2017

10. La politique d'évaluation dispose que l'OMS établit un plan de travail biennal pour évaluation à l'échelle de l'Organisation dans le cadre de son cycle de planification et de budgétisation. Le plan de travail biennal prévoit les responsabilités et la surveillance concernant les travaux et les résultats et renforce l'apprentissage institutionnel en contribuant aux décisions politiques et opérationnelles.

11. Le plan de travail biennal proposé pour 2016-2017 incorpore les évaluations institutionnelles/centralisées et les évaluations décentralisées prévues ; il a été établi en consultation avec des hauts responsables de l'ensemble de l'Organisation, notamment pour ce qui est des évaluations décentralisées. Le plan de travail a été examiné avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à sa réunion d'octobre 2015.

12. À cet égard, les évaluations institutionnelles centralisées/proposées seront dirigées, commandées ou effectuées par le Bureau de l'évaluation et comprendront des évaluations liées à une priorité de leadership du programme général de travail, des évaluations programmatiques, des évaluations thématiques et des évaluations de bureaux déterminés. Il y aura aussi plusieurs évaluations couvrant des travaux commencés en 2015 qui doivent être achevés en 2016. En outre, à la suite des travaux supplémentaires occasionnés par le groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola, les trois évaluations suivantes du plan de travail pour l'évaluation approuvé pour 2014-2015 ont été reportées à 2016-2017 : leadership et gestion à l'OMS – évaluation de la réforme de l'OMS, troisième étape ; mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS et cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel (examen du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation) ; et évaluation de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays.

13. Les évaluations décentralisées proposées dans le plan de travail biennal seront dirigées, commandées ou effectuées en dehors du Bureau central de l'évaluation, ce qui signifie qu'elles seront engagées par des groupes organiques au Siège, des bureaux régionaux ou des bureaux de pays et qu'il s'agira principalement d'évaluations programmatiques et thématiques. Dans ces cas, le Bureau central de l'évaluation fournira l'assurance de la qualité et un appui technique. La cohérence et l'harmonisation à l'échelle de l'Organisation sont assurées par l'application des lignes directrices contenues dans le *WHO Evaluation Practice Handbook*¹ et par le Réseau mondial d'évaluation.

14. Les évaluations proposées dans le plan de travail biennal répondent à l'un ou à plusieurs des critères de sélection ci-après définis dans la politique d'évaluation : exigence institutionnelle, importance institutionnelle et utilité institutionnelle.

Évaluations institutionnelles, commandées, dirigées ou effectuées par le Bureau de l'évaluation

15. Les évaluations institutionnelles/centralisées prévues pour 2016-2017 comprennent des évaluations reportées, prévues dans le plan de travail pour l'évaluation pour 2014-2015 ainsi qu'une série de nouvelles évaluations.

¹ WHO Evaluation Practice Handbook. Geneva: World Health Organisation; 2013.

16. Les évaluations qui ont été commencées en 2015 et doivent être poursuivies au cours de l'exercice 2016-2017 sont les suivantes : i) évaluation complète de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle ; ii) évaluation de la présence de l'OMS dans les pays ; iii) évaluation de l'impact des publications de l'OMS ; et iv) évaluation de la fonction normative de l'OMS.

17. Pour 2016-2017, les nouvelles évaluations institutionnelles suivantes sont proposées :

- évaluation de la contribution du Secrétariat à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, en particulier pour définir les enseignements/recommandations essentiels devant contribuer à l'appui du Secrétariat à la réalisation des objectifs de développement durable ;
- leadership et gestion à l'OMS : évaluation de la réforme de l'OMS, troisième étape ;
- mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS et cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel (examen du groupe des Nations Unies pour l'évaluation) ;
- évaluation de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays ;
- évaluation du Programme des maladies tropicales négligées, plus particulièrement en ce qui concerne la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact ;¹ et
- trois évaluations de bureaux de pays.²

Évaluations³ décentralisées commandées ou dirigées par des bureaux régionaux, des bureaux de pays ou des départements du Siège

18. Les évaluations commencées en 2015 qui doivent être poursuivies au cours de l'exercice 2016-2017 sont notamment : une évaluation de la contribution apportée par le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est à la santé maternelle au Bangladesh, en Indonésie, au Myanmar, au Népal et à Sri Lanka ; et une évaluation de la contribution apportée par le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est à la mise en œuvre du programme national de vaccination du Bangladesh, tout particulièrement en ce qui concerne le programme des médecins chargés de la surveillance.

¹ La feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour réduire l'impact des maladies tropicales négligées comporte deux séries de cibles/étapes, pour 2015 et pour 2020. Une évaluation programmatique formative de la mise en œuvre de la feuille de route serait actuellement souhaitable et interviendrait tout au début de 2016 ; elle ferait le point des succès, des difficultés et des carences enregistrées et permettrait de tirer des enseignements ou de dégager des recommandations pour la prochaine phase de la mise en œuvre.

² Les évaluations des bureaux de pays se fonderont sur les enseignements tirés et les outils mis au point pendant l'évaluation en cours de la présence de l'OMS dans les pays. Elles mettront l'accent sur les réalisations/résultats obtenus par le bureau de pays ainsi que sur les contributions mondiales et régionales apportées au pays. En outre, les évaluations visent à analyser l'efficacité des programmes et initiatives de l'OMS dans le pays et à déterminer leur pertinence stratégique dans le contexte national.

³ Il s'agit d'une liste provisoire des évaluations décentralisées auxquelles de nouvelles évaluations seront probablement ajoutées au cours des prochains mois. Les mises à jour seront signalées dans les prochains rapports d'évaluation soumis aux organes directeurs.

19. Pour 2016-2017, les nouvelles évaluations décentralisées suivantes sont proposées :

- évaluation des efforts de renforcement des capacités dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- évaluation des travaux entrepris par des consultants dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- évaluation du programme de réforme régionale – Keeping countries at the centre – dans la Région du Pacifique occidental ;
- évaluation du projet de renforcement du système de santé au Cambodge ;
- évaluation du projet de démonstration sur la prestation des services concernant les maladies non transmissibles et la santé mentale au niveau communautaire au Viet Nam ;
- évaluation de la mise en œuvre des plans d’action régionaux sur les maladies non transmissibles et la santé tout au long de la vie dans la Région du Pacifique occidental ;
- évaluation de la mise en œuvre du Plan d’action mondial de l’OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ;
- évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination de l’OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- examen du cadre de préparation en cas de grippe pandémique ;
- évaluation finale du projet de la Medicines Transparency Alliance ;
- examen du mécanisme des États Membres sur les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits ;
- évaluation du projet sur la migration des ressources humaines pour la santé de la Communauté européenne ;
- évaluation du partenariat Union européenne/Luxembourg-OMS pour la couverture sanitaire universelle ;
- évaluation du programme d’apprentissage des pays sur les politiques, stratégies et plans de santé nationaux ; et
- examen externe du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales.

20. On trouvera des précisions supplémentaires sur ces évaluations institutionnelles et décentralisées dans l’annexe au présent document.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

21. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à approuver le plan de travail pour l’évaluation à l’échelle de l’Organisation pour 2016-2017.

ANNEXE

**PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE DE
L'ORGANISATION POUR 2016-2017**

Type d'évaluation	Domaine d'évaluation	Justification	Catégorie dans le douzième programme général de travail
Évaluations institutionnelles/centralisées			
Programmatique	Évaluation complète de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle	<i>Exigence/utilité</i>	4
Thématique	Évaluation de la présence de l'OMS dans les pays	<i>Utilité</i>	6
Thématique	Évaluation de l'impact des publications de l'OMS	<i>Exigence/utilité</i>	4,6
Thématique	Évaluation de la fonction normative de l'OMS	<i>Utilité</i>	6
Priorité de leadership	Évaluation de la contribution du Secrétariat de l'OMS à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, en particulier pour définir les enseignements/recommandations essentiels devant contribuer à l'appui du Secrétariat à la réalisation des objectifs de développement durable	<i>Importance/utilité</i>	Toutes catégories
Thématique	Leadership et gestion à l'OMS : évaluation de la réforme de l'OMS, troisième étape	<i>Importance/utilité</i>	
Thématique	Mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS et cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel	<i>Exigence</i>	6
Thématique	Évaluation de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays	<i>Utilité</i>	6
Programmatique	Évaluation du Programme des maladies tropicales négligées, plus particulièrement en ce qui concerne la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact	<i>Exigence/utilité</i>	1
Bureau déterminé	Trois évaluations de bureaux de pays	<i>Utilité</i>	6

Type d'évaluation	Domaine d'évaluation	Justification	Catégorie dans le douzième programme général de travail
Évaluations décentralisées			
Programmatique	Évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies transmissibles 2013-2020	<i>Exigence/utilité</i>	2
Programmatique	Évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles	<i>Exigence/utilité</i>	2
Programmatique	Examen du cadre de préparation en cas de grippe pandémique	<i>Exigence/utilité</i>	5
Programmatique	Évaluation finale du projet de la Medicines Transparency Alliance	<i>Utilité</i>	4
Programmatique	Évaluation du mécanisme des États Membres sur les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits	<i>Exigence/utilité</i>	4
Programmatique	Évaluation du projet sur la migration des ressources humaines pour la santé de la Communauté européenne	<i>Utilité</i>	4
Programmatique	Évaluation du partenariat Union européenne/Luxembourg-OMS pour la couverture sanitaire universelle	<i>Utilité</i>	4
Programmatique	Évaluation du programme d'apprentissage des pays sur les politiques, stratégies et plans de santé nationaux	<i>Utilité</i>	4
Programmatique	Examen externe du Programme spécial UNICEF/PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales	<i>Exigence/utilité</i>	1
Thématique	Évaluation des efforts de renforcement des capacités dans la Région de la Méditerranée orientale	<i>Utilité</i>	6
Thématique	Évaluation de travaux entrepris par des consultants dans la Région de la Méditerranée orientale	<i>Utilité</i>	6
Programmatique	Évaluation de la contribution apportée par le Bureau de l'Asie du Sud-Est à la santé maternelle au Bangladesh, en Indonésie, au Myanmar, au Népal et à Sri Lanka	<i>Utilité</i>	3
Programmatique	Évaluation de la contribution apportée par le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est à la mise en œuvre du programme de vaccination national du Bangladesh tout particulièrement en ce qui concerne le programme des médecins chargés de la surveillance	<i>Utilité</i>	1
Thématique	Évaluation du programme de réforme régional – Keeping countries at the centre – dans la Région du Pacifique occidental	<i>Utilité</i>	6

Type d'évaluation	Domaine d'évaluation	Justification	Catégorie dans le douzième programme général de travail
Évaluations décentralisées			
Programmatique	Évaluation du projet de renforcement du système de santé au Cambodge	<i>Utilité</i>	4
Programmatique	Évaluation du projet de démonstration sur la prestation des services concernant les maladies non transmissibles et la santé mentale au niveau communautaire au Viet Nam	<i>Utilité</i>	2
Programmatique	Évaluation de la mise en œuvre des plans d'action régionaux sur les maladies non transmissibles et la santé tout au long de la vie dans la Région du Pacifique occidental	<i>Utilité</i>	2,3

= = =